



Joint Public Advisory Committee (JPAC)  
Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)  
Comité consultatif public mixte (CCPM)

Le 11 juillet 2003

M. José Campillo  
Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles du Mexique  
Président du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale

**Objet : Suivi de la séance publique plénière sur le programme de coopération de la CCE en matière d'application et d'observation des lois de l'environnement**

Monsieur,

Au nom du Comité consultatif public mixte (CCPM), je tiens tout d'abord à exprimer mes sincères remerciements aux membres de votre Groupe de travail pour avoir participé à la séance publique plénière qui s'est tenue le 23 juin dernier, à Washington, sur le programme de coopération de la CCE en matière d'application et d'observation des lois de l'environnement.

Bien que cette séance plénière visait à consulter le public sur votre plan stratégique à long terme, les exposés des représentants des pays qui ont précédé cette discussion se sont avérés extrêmement utiles et instructifs, comme en témoigne le degré d'intérêt que le public y a porté. Les échanges spontanés entre les représentants des organismes gouvernementaux et du public ont par ailleurs prouvé à quel point la transparence et le dialogue sont aussi bénéfiques que fructueux.

Cette séance a donné lieu à de nombreuses observations et recommandations importantes sur vos travaux, et celles-ci figureront dans le compte rendu de discussion de cette séance. Cependant, le CCPM est d'avis que plusieurs de ces observations méritent une attention particulière, notamment les suivantes :

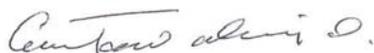
- Renforcer les capacités d'évaluer les répercussions environnementales de l'application des lois, ainsi que celles découlant de l'absence de lois ou de règlements.
- Diffuser de l'information en vue d'encourager et de promouvoir la conformité aux lois.
- Suivre le rythme de l'évolution des instruments internationaux visant à garantir une participation pertinente des peuples autochtones et de la population touchés à l'élaboration des politiques, à la mise au point de nouveaux mécanismes d'application et à la prise de décisions, et ce, en tenant compte des connaissances traditionnelles et en respectant les coutumes.
- Recommander au Conseil de consacrer davantage de fonds, particulièrement au Mexique, à la formation, au renforcement des capacités, aux transferts technologiques et à la mise en place d'infrastructures.

En ce qui a trait particulièrement à l'ébauche du plan stratégique à long terme, les membres du CCPM ont soulevé diverses questions au cours de la séance, questions qu'ils aimeraient vous réitérer afin qu'elles soient prises en considération au cours de l'élaboration de la version finale du plan :

- Classer par ordre de priorité et regrouper les objectifs stratégiques en utilisant comme critère l'évaluation des risques.
- Tenir compte de la nécessité d'apporter les modifications qui s'imposent aux lois et règlements afin que l'application du plan stratégique donne des résultats tangibles.
- Tenir compte de la nécessité de mettre au point des indicateurs qui permettront de mesurer les effets positifs que les mesures d'application des lois auront sur la santé et l'environnement.
- Solliciter la participation des administrations municipales et des gouvernements autochtones, étatiques, territoriaux et provinciaux.
- Élaborer une stratégie en vue de faire participer les secteurs industriel et privé, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et la formation dans les petites et moyennes entreprises.
- Veiller à ce que les tribunaux soient au fait des questions que soulèvent l'application et l'observation des lois de l'environnement.
- Renforcer la coopération avec d'autres organismes internationaux et des établissements du droit de l'environnement afin de leur faire connaître l'optique nord-américaine.
- Ajouter les termes « de l'environnement » à la fin du dixième objectif.

Nous sommes impatients de recevoir la version finale du plan stratégique à long terme à la suite de la période de consultation publique. À l'automne de 2003, les membres du CCPM examineront le projet de plan de programme et de budget pour 2004 à 2006 et formuleront un avis au Conseil à son sujet. À ce moment-là, ils seront davantage en mesure de déterminer à quel point votre programme de travail tient compte du plan stratégique.

Je désire à nouveau vous assurer de notre collaboration constante et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Gustavo Alanís-Ortega  
Président du CCPM pour 2003

- c.c. Membres du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale  
Représentants suppléants de la CCE  
Directeur exécutif par intérim de la CCE  
Chef de programme de la CCE, Droit et politiques de l'environnement  
Membres du CCPM  
Membres des CCN et du CCG